



Commune de Felon

Compte-rendu de la réunion de conseil du 04 janvier 2021

Etaient présents : Serge MARLOT, Sylvie CHRÉTIEN, Pascal CHAVEROT, Clément CRISCUOLO, Marie DE VLEESCHOUWER, Alexandre FARQUE, Andréa GIL, Christophe ROELLINGER, Nathalie SCHADIG, Éric WEISS.

Excusée : Mary CAILLEAU a donné procuration à Nathalie SCHADIG

Début de séance : 20 h 10 Secrétaire : Nathalie SCHADIG Fin de séance : 21 h 35

Le compte-rendu de la réunion du 07 décembre 2020 est approuvé par 10 voix « pour », 0 voix « contre » et 1 « abstention ».

1. Poste de 1^{ère} Adjointe :

Le Maire rappelle sa décision de retirer sa délégation de fonction et de signature à la 1^{ère} Adjointe, Sylvie CHRÉTIEN. Le conseil l'ayant nommée, c'est à lui que revient le devoir de la maintenir ou non dans son poste.

A la question souhaitez-vous maintenir Sylvie CHRÉTIEN à son poste de 1^{ère} Adjointe :

Le résultat du vote est : 4 « pour », 7 « contre », 0 abstention.

Sylvie CHRÉTIEN n'est plus adjointe mais reste conseillère. Elle décide de quitter la salle à 20 h 25.

2. Nombre d'Adjoint :

Après décision à la majorité du conseil de ne pas laisser Sylvie CHRÉTIEN au poste de 1^{ère} Adjointe, le maire propose de rester avec une seule Adjointe Mary CAILLEAU.

Résultat du vote : 6 « pour », 2« contre », 2 abstentions.

3. Vente lame à neige :

Le Maire rappelle que Guy CHRÉTIEN a proposé de racheter la lame à neige de la commune. Il avait proposé, soit qu'elle lui soit facturée soit de lui céder en échange d'heures de fauchage. Le Maire explique que cette lame est inscrite à l'inventaire et que, pour plus de transparence et de légalité, il est préférable de vendre la lame à neige et pour Monsieur CHRÉTIEN de facturer ses heures de fauchage à la commune.

Le prix est de vente est fixé à : 350 €

Résultat du vote : 10 « pour », 0 « contre », 0 abstention.



Commune de Felon

4. Renouvellement adhésion au service de remplacement :

Le Maire indique au conseil que la commune adhère au service de remplacement mis en place par le centre de gestion. Ce service, qui n'est payant que si on s'en sert, permet d'avoir du personnel de remplacement en cas de maladie ou de surcroît de travail. La convention avait été signée pour 3 ans, il est nécessaire d'en signer une nouvelle pour une période de 3 ans.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention.

Résultat du vote : 10 « pour », 0 « contre », 0 abstention.

5. Bûcheron bois de chauffage :

L'employé communal qui est en disponibilité depuis le 1^{er} décembre s'occupait du bois de chauffage. Pour pallier à son absence, il a été proposé de faire appel à un bûcheron.

Clément CRISCUOLO, président de commission bois s'est renseigné et propose Monsieur ZELLER au prix de 26€ HT le stère + 6€ HT par stère livré.

Ce choix est validé par le conseil :

Résultat du vote : 10 « pour », 0 « contre », 0 abstention.

6. Divers :

* Endettement, évolution du village, locations...

Serge indique que l'endettement de la commune par habitant n'est pas très élevé mais, après renseignements pris auprès d'une banque, pour que celle-ci prête à la commune, il faut avoir un autofinancement au moins égal aux intérêts et ce sur 3 ans minimum. A l'heure actuelle, ce n'est pas le cas. Éric demande que la commission finances se réunisse afin de faire des projections, idée partagée. La commission se réunira, la date reste à fixer. Éric demande également s'il ne faudrait pas faire une deuxième réunion de conseil par mois ou une réunion informelle pour discuter certains points qui seraient abordés plus rapidement en conseil, à voir...

Serge explique, qu'à son avis, la situation de la commune et sa capacité à emprunter sont liées à l'évolution du village. Il fait remarquer qu'environ 25% de la population, composée de 38 personnes de plus de 70 ans et 30 autres ayant entre 15 et 20 ans sont susceptibles de quitter le village pour diverses raisons d'ici 5 ans. Pour garder à Felon une population de 250 habitants il faut penser lotissement et/ou location. Il précise que les dotations d'état sont calculées, entre autres, en fonction du nombre de km de voirie et du nombre d'habitants. Si le nombre d'habitants diminue, les dotations feront de même alors que pour les km de voiries, les luminaires, bâtiments, etc. à entretenir, les charges seront identiques ou plus importantes.

Serge fait part au conseil d'une réunion qui se tiendra le 26 janvier avec des personnes de l'AUTB et d'autres qui s'occupent du développement des Territoires. Cette réunion a pour objectif de discuter de la faisabilité du lotissement et l'obtention de subventions pour les travaux d'isolation et autres. Ceci évitera d'augmenter les impôts qui pèsent sur les administrés.



Commune de Felon

Si le village ne fait rien, il sera, à plus ou moins long terme, absorbé par une autre collectivité sans avoir de choix. Il y a aussi la possibilité de fusionner avec d'autres collectivités pour en faire une plus importante, qui obtiendra plus de dotations, celles-ci étant fixées par « palier d'habitants ». Il demande à chacun de réfléchir au scénario qu'il juge le mieux pour le bien de tous.

Il demande également à chacun de réfléchir sur le devenir du bâtiment actuel de la mairie : faire des travaux pour le louer, auquel cas il faut se renseigner sur les coûts, ou le vendre ? Les projets amenés par chacun seront discutés lors d'une prochaine séance.

Alexandre indique que le syndicat des eaux a décidé de ne pas augmenter le prix du m³ d'eau. Il précise qu'il n'y aura pas non plus de programmation de travaux et Felon n'est pas prioritaire car les canalisations de certaines collectivités, comme Saint Germain par exemple, sont plus vétustes.

Le cas de Monsieur ABAIDIA est évoqué bien que la commune n'ait plus la compétence ordures ménagères. Elle ne peut donc pas intervenir. En revanche, cela soulève certaines questions qui seront posées au SMICTOM.

Serge informe le conseil qu'il fera appel à un huissier pour relever les compteurs de calories de l'ancienne école.

Il y a eu plusieurs tentatives de vol sur Felon. Elles ne peuvent pas être imputées à l'extinction des feux car plusieurs études prouvent qu'il y a moins d'accidents et de vol lorsque les luminaires sont éteints.

Dans la rue du Chenois, il semblerait qu'il y ait une source qui se déverse sur la chaussée et par temps froid cela provoque du verglas. Le problème va être regardé de plus près pour y remédier. En attendant, le matin, Serge ira faire le tour du village s'il neige pour prévenir Alexandre si besoin et saler le croisement dangereux. Il se renseignera également sur le prix d'une saleuse et en informera le conseil.

Un bulletin faisant le bilan de cette première année accompagné des vœux du conseil municipal à la population sera fait.

Pour des raisons pratiques de messagerie et d'efficacité, Serge demande que ne soit plus utilisée son adresse mail personnelle mais l'adresse mail de la mairie afin que les demandes des conseillers soient connues de l'adjointe et de la secrétaire pour ne rien oublier.